



**Comité Départemental de l'Hérault
De la Ligue Nationale Contre le Cancer**
1 avenue des apothicaires
34298 MONTPELLIER Cédex 08

**RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES
SUR LES COMPTES ANNUELS
EXERCICE CLOS LE 31.12.2020**



AXIOME AUDIT
Commissariat aux comptes
Expertise comptable
Audit

MONTPELLIER 34000

@7 Center - Immeuble l'@itis - bât G
521, rue Georges Méliès
Tél. : 0 467 158 935
Fax : 0 467 158 951
axiomeaudit@axiomeassociés.fr

ALÈS 30100

681 chemin du Mas
de la Bedosse
axiomeaudit@axiomeassociés.fr

PERPIGNAN 66050

51 rue Louis Delaunay
BP 10640 - Cedex
axiomeaudit@axiomeassociés.fr

Rapport du Commissaire aux comptes sur les comptes annuels

**Comité Départemental de l'Hérault
De la Ligue Nationale Contre le Cancer
Association**

Aux fonds associatifs de 3 339 609 euros

SIRET : 347 743 635

1 avenue des apothicaires
34298 MONTPELLIER Cédex 08

Exercice clos le 31.12.2020

**Comité Départemental de l'Hérault
De la Ligue Nationale Contre le Cancer**

1 avenue des apothicaires

34298 MONTPELLIER Cédex 05

**RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES
SUR LES COMPTES ANNUELS**

BILAN
COMPTE DE RESULTAT
ANNEXES

Rapport du Commissaire aux comptes sur les comptes annuels

COMITE DEPARTEMENTAL DE L'HERAULT DE LA LIGUE NATIONALE CONTRE LE CANCER

Exercice clos le 31 décembre 2020

Aux adhérents de l'Association,

OPINION

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre Assemblée Générale, nous avons effectué l'audit des comptes annuels du Comité Départemental de l'Hérault de la Ligue Nationale Contre le Cancer relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2020, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de l'association à la fin de cet exercice.

FONDEMENT DE L'OPINION

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relative à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance prévues par le code de commerce et par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes, sur la période du 1^{er} janvier 2020 à la date d'émission de notre rapport.



Observation

Sans remettre en cause l'opinion exprimée ci-dessus, nous attirons votre attention sur le point suivant exposé dans la note « Changement de méthode comptable » de l'annexe des comptes annuels concernant l'incidence sur les comptes annuels de l'application du règlement ANC n°2018-06 relatif aux comptes annuels des personnes morales de droit privé à but non lucratif.

JUSTIFICATION DES APPRECIATIONS

La crise mondiale liée à la pandémie de COVID-19 crée des conditions particulières pour la préparation et l'audit des comptes de cet exercice. En effet, cette crise et les mesures exceptionnelles prises dans le cadre de l'état d'urgence sanitaire induisent de multiples conséquences pour les entités, particulièrement sur leur activité et leur financement, ainsi que des incertitudes accrues sur leurs perspectives d'avenir. Certaines de ces mesures, telles que les restrictions de déplacement et le travail à distance, ont également eu une incidence sur l'organisation interne des entités et sur les modalités de mise en œuvre des audits.

C'est dans ce contexte complexe et évolutif que, en application des dispositions des articles L. 823-9 et R. 823-7 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous vous informons que les appréciations les plus importantes auxquelles nous avons procédé, selon notre jugement professionnel, ont porté sur le caractère approprié des principes comptables appliqués et sur le caractère raisonnable des estimations significatives retenues et sur la présentation d'ensemble des comptes.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble, arrêtés dans les conditions rappelées précédemment, et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

VERIFICATIONS SPECIFIQUES

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport moral et financier du président et dans les autres documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés aux adhérents de l'association.

RESPONSABILITES DE LA DIRECTION ET DES PERSONNES CONSTITUANT LE GOUVERNEMENT D'ENTREPRISE RELATIVES AUX COMPTES ANNUELS

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de l'association à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider l'association ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le conseil d'administration.

RESPONSABILITES DU COMMISSAIRE AUX COMPTES RELATIVES A L'AUDIT DES COMPTES ANNUELS

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.823-10-1 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre association.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit.

En outre :

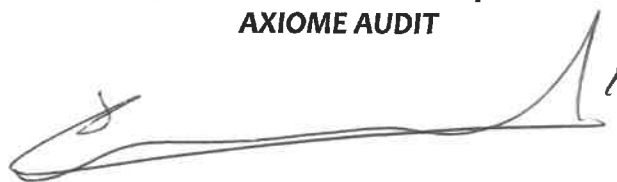
- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion.

Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;

- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de l'association à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

A Montpellier, le 24 mars 2021

Le Commissaire aux Comptes
AXIOME AUDIT



Frédéric CARROBE

Exercice du 01-01-2020 au 31-12-2020

TOTAL ACTIF

Plan/Compte	Type	01-2020 à 12-2020			01-2019 à 12-2019
		Brut	A déduire	Net	
Frais d'établissement					
Frais de recherche & développement					
Donations temporaires d'usufruit					
Concessions, brevets					
Immobilisations incorporelles en cours					
Avances et acptes / immob incorporelles					
Autres immobilisations incorporelles					
IMMOBILISATIONS INCORPORELLES					
Terrains					
Constructions					
Inst. tech., matériel et outillage indus					
Autres immobilisations corporelles		146.011,38	103.294,30	42.717,08	28.160,96
Immobilisations corporelles en cours					
Avances et acomptes					
Biens reçus par legs ou donations destinés à être cédés					
IMMOBILISATIONS CORPORELLES		146.011,38	103.294,30	42.717,08	28.160,96
Participations		128.021,94		128.021,94	126.669,44
Créances rattachées à des participations					
Titres immob de l'activité du portefeuille					
Autres titres immobilisés					
Prêts					
Autres immobilisations financières		2.237,39		2.237,39	2.237,39
IMMOBILISATIONS FINANCIERES		130.259,33		130.259,33	128.906,83
ACTIF IMMOBILISE TOTAL I		276.270,71	103.294,30	172.976,41	157.067,79
En cours de production de services					
Produits intermédiaires & finis					
Marchandises					
STOCKS & EN-COURS					
Avances & acomptes sur commandes		1.510,56		1.510,56	
Créances usagers et comptes rattachés		10.403,87		10.403,87	19.376,08
Créances reçues par legs ou donations					
Autres créances		96.482,69		96.482,69	695.553,92
Disponibilités		2.868.196,66		2.868.196,66	3.255.176,73
Valeurs mobilières de placement		750.000,00		750.000,00	750.000,00
Charges constatées d'avance		250,96		250,96	
ACTIF CIRCULANT TOTAL II		3.726.844,74		3.726.844,74	4.720.106,73
Ecart de conversion actif					
Primes de remboursement des obligations					
TOTAL ACTIF		4.003.115,45	103.294,30	3.899.821,15	4.877.174,52
TOTAL GÉNÉRAL		4.003.115,45	103.294,30	3.899.821,15	4.877.174,52

AXIOME AUDIT
Audit
Commissariat aux comptes
@ 7 CENTER - Immeuble Altis - Bât. G
521 rue Georges Méliès - 34000 MONTPELLIER
Tél: 04 67 15 89 35 axiomeaudit@axiomeassociés.fr
SIRET: 332 835 131 00076 - APE: 6920Z

Exercice du 01-01-2020 au 31-12-2020

TOTAL PASSIF

Plan/Compte	Type	01-2020	à 12-2020	01-2019	à 12-2019
Fonds propres statutaires			0,00		0,00
Fonds propres complémentaires			0,00		0,00
Fonds propres sans droit de reprise			0,00		0,00
Fonds statutaires			0,00		0,00
Fonds propres complémentaires			0,00		0,00
Fonds propres avec droit de reprise			0,00		0,00
Ecart de réévaluation			0,00		0,00
Réserves statutaires ou contractuelles			500.000,00		500.000,00
Réserves pour projet de l'entité			3.033.219,51		2.814.769,44
Réserves			3.533.219,51		3.314.769,44
Report à nouveau			0,00		0,00
Excédent ou déficit			- 193.610,92		218.450,07
Situation nette			3.339.608,59		3.533.219,51
Fonds propres consommables			0,00		0,00
Subventions d'investissements			0,00		0,00
Provisions réglementées			0,00		0,00
FONDS PROPRES TOTAL I			3.339.608,59		3.533.219,51
Fonds reportés liés aux legs ou donation			0,00		0,00
Fonds dédiés			34.116,17		38.362,55
FONDS REPORTES ET DEDIES TOTAL II			34.116,17		38.362,55
Provisions pour risques			0,00		0,00
Provisions pour charges			73.424,00		70.193,00
PROVISIONS TOTAL III			73.424,00		70.193,00
Emprunts obligataires convertibles assim			0,00		0,00
Emprunts & dettes auprès ets de crédit			86,79		0,00
Emprunts & dettes financières divers			0,00		0,00
Dettes fournisseurs & cptes rattachés			160.449,43		245.440,34
Legs & donations en cours de réalisation			0,00		0,00
Dettes sociales			42.189,25		53.921,61
Dettes fiscales			2.340,82		2.956,00
Dettes des legs ou donations			0,00		0,00
Dettes s/immob et cptes rattachés			0,00		0,00
Autres dettes			242.075,99		927.985,69
Produits constatés d'avance			5.530,11		5.095,82
DETTES TOTAL IV			452.672,39		1.235.399,46
Ecart conversion passif			0,00		0,00
TOTAL PASSIF			3.899.821,15		4.877.174,52
TOTAL GÉNÉRAL			3.899.821,15		4.877.174,52

AXIOME AUDIT
*Audit**Commissariat aux comptes*
© 7 CENTER - Immeuble Altis - Bât. G
521 rue Georges Méliès - 34000 MONTPELLIER
Tél: 04 67 15 89 35 axiomeaudit@axiomeassociés.fr
SIRET: 332 835 131 00076 - APE: 6920Z

AXIOME AUDIT
AuditCommissariat aux comptes
@ 7 CENTER - Immeuble Altis - Bât. G
521 rue Georges Méliès - 34000 MONTPELLIER
Tél: 04 67 15 89 35 axiomeaudit@axiomeassociates.fr
SIRET: 332 835 131 00076 - APE: 6920Z

Exercice du 01-01-2020 au 31-12-2020

CPTE RESULTAT

Plan/Compte	Type	01-2020	à 12-2020	01-2019	à 12-2019	Calcul
Cotisations		88.825,00		97.400,00		0,00
Ventes de biens		2.595,00		3.138,00		0,00
Ventes de prestations de services		165.899,38		446.138,99		0,00
Ventes de biens et de services		168.494,38		449.276,99		0,00
Concours publics et subventions d'exploitation		51.994,00		94.951,35		0,00
Versements des fondateurs ou consommations de la dotation co		0,00		0,00		0,00
Dons manuels		915.134,08		1.076.914,21		0,00
Mécénats		624,00		0,00		0,00
Legs, donations et assurances-vie		358.456,05		0,00		0,00
Ressources liés à la générosité du public		1.274.214,13		1.076.914,21		0,00
Contributions financières		45.275,68		0,00		0,00
Produits de tiers financeurs		1.371.483,81		1.171.855,58		0,00
Rep / amort, dep, prov, transf de charge		2.577,24		12.415,29		0,00
Utilisations des fonds dédiés		25.557,88		19.322,40		0,00
Autres produits		65,09		689.395,95		0,00
PRODUIT D'EXPLOITATION TOTAL I		1.657.003,40		2.439.676,19		0,00
Achats de marchandises		2.450,90		2.721,76		0,00
Variations de stocks		0,00		0,00		0,00
Autres achats et charges externes		433.606,54		559.541,89		0,00
Aides financières		949.261,52		1.205.903,80		0,00
Impôts, taxes et versements assimilés		6.061,68		6.445,07		0,00
Salaires & traitements		219.352,76		224.951,99		0,00
Charges sociales		95.015,74		101.557,28		0,00
Dotations amort. / dépréciations / provisions		15.138,28		14.059,93		0,00
Reports fonds dédiés		21.311,50		17.541,25		0,00
Autres charges		112.366,36		109.685,65		0,00
CHARGE D'EXPLOITATION TOTAL II		1.854.565,28		2.242.408,62		0,00
RESULTAT D'EXPLOITATION		- 197.561,88		197.267,57		0,00
De participation		0,00		0,00		0,00
D'autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilis		1.464,99		1.789,62		0,00
Autres intérêts et produits assimilés		4.457,68		6.483,29		0,00
Rep / amort, dep, prov, transf de charge		0,00		7.472,33		0,00
Différences positives de change		0,00		0,00		0,00
Produits nets cessions val.mob.placement		0,00		11,20		0,00
PRODUITS FINANCIERS TOTAL III		5.922,67		15.756,44		0,00
Dotations financières amort. provisions		0,00		0,00		0,00
Intérêts charges assimilées		0,00		0,00		0,00
Différence négative de change		0,00		0,00		0,00
Charges nettes cessions val. mob. placem		0,00		0,00		0,00
CHARGES FINANCIERES TOTAL IV		0,00		0,00		0,00
RESULTAT FINANCIER		5.922,67		15.756,44		0,00
RESULTAT COURANT AVANT IMPOTS		- 191.639,21		213.024,01		0,00
Produits excep s/opérations de gestion (1)		1.081,92		6.346,06		0,00
Produits excep s/opérations en capital		0,00		0,00		0,00
Reprises sur provisions & transfert de charges		0,00		0,00		0,00
PRODUITS EXCEPTIONNELS TOTAL V		1.081,92		6.346,06		0,00
Charges excep sur opérations de gestion (2)		3.053,63		920,00		0,00
Charges excep sur opérations en capital		0,00		0,00		0,00
Dot excep amortissements et provisions		0,00		0,00		0,00
CHARGES EXCEPTIONNELLES TOTAL VI		3.053,63		920,00		0,00
RESULTAT EXCEPTIONNEL		- 1.971,71		5.426,06		0,00
Impôts sur les bénéfices		0,00		0,00		0,00
TOTAL PRODUITS (I+II+V)		1.664.007,99		2.461.778,69		0,00
TOTAL CHARGES (III+IV+VI)		- 1.857.618,91		- 2.243.326,62		0,00
RESULTAT DE L'EXERCICE		- 193.610,92		218.452,07		0,00
Dons en nature		20.630,58		1.027.674,20		0,00
Prestations en nature		6.829,94		90.347,88		0,00

Exercice du 01-01-2020 au 31-12-2020

CPTE RESULTAT

Plan/Compte	Type	01-2020	à 12-2020	01-2019	à 12-2019	Calcul
Bénévolat		285.974,00		0,00		0,00
Contributions volontaires en nature		313.434,52		1.118.022,08		0,00
Secours en nature		0,00		0,00		0,00
Mise à dispo gratuite de biens & services		20.630,58		24.153,47		0,00
Personnel bénévole		285.974,00		1.028.637,40		0,00
Prestations en nature		- 6.829,94		- 65.231,21		0,00
Charges contributions volont. en nature		313.434,52		1.118.022,08		0,00

AXIOME AUDIT Audit

Commissariat aux comptes
@ 7 CENTER - Immeuble Altis - Bât. G
521 rue Georges Méliès - 34000 MONTPELLIER
Tél: 04 67 15 39 35 axiomeaudit@axiomeassociés.fr
SIRET: 332 835 131 00076 - APE: 6920Z

1. PRÉSENTATION DE L'ASSOCIATION & DES FAITS CARACTÉRISTIQUES DE L'EXERCICE

AXIOME AUDIT
Audit
Commissariat aux comptes
@ 7 CENTER - Immeuble Altis - Bât. G
521 rue Georges Méliès - 34000 MONTPELLIER
Tél: 04 67 15 89 35 axiomeaudit@axiomeassociates.fr
SIRET: 332 835 131 00076 - APE: 6920Z

1.1 OBJET SOCIAL

L'objet social de l'association est défini dans les statuts de la manière suivante :

« L'association de la Ligue Nationale Contre le Cancer, fondée en 1918 et reconnue d'utilité publique par un décret du Président de la République en date du 22 novembre 1920, a pour but de rassembler toutes les personnes physiques ou morales désireuses d'aider à la lutte contre le cancer, de provoquer, favoriser et coordonner toutes les initiatives privées tendant à développer la lutte contre le cancer, d'aider les malades atteints de cancer ainsi que leur famille ».

« La Ligue Nationale Contre le Cancer a pour objet d'unir les efforts de l'ensemble de ses membres, notamment de ses Comités départementaux, en vue de favoriser et de coordonner les activités exercées par eux, ainsi que celles de grands organismes, publics ou privés, désireux d'aider à la lutte contre le cancer. La Ligue Nationale Contre le Cancer s'attache également à développer des relations avec les associations et organismes étrangers poursuivant un but similaire, ainsi qu'avec les organisations internationales s'intéressant au cancer ».

1.2 NATURE ET PÉRIMÈTRE DES ACTIVITÉS OU MISSIONS SOCIALES RÉALISÉES

La Ligue Nationale Contre le Cancer exerce quatre missions principales que sont :

- **Action de recherche :**

Dans le cadre de la mission « Recherche », la Ligue initie, soutient, fait réaliser ou réalise et évalue des projets et des programmes couvrant tous les aspects de la recherche contre le cancer, incluant la recherche fondamentale, la recherche clinique, l'épidémiologie et la recherche en sciences humaines et sociales et tout autre projet de recherche. Elle accorde un soutien financier aux jeunes chercheurs. D'une façon générale, elle comprend toute action permettant la réalisation de la mission.

- **Actions en direction des malades :**

Dans le cadre de la mission « Actions pour les malades », la Ligue initie, soutient, réalise et évalue des actions ayant pour objet la qualité de vie et l'accompagnement global des personnes atteintes de la maladie cancéreuse et de leurs proches afin d'améliorer la qualité de leur prise en charge et de la défense de leurs droits. D'une façon générale, elle comprend toute autre action permettant la réalisation de la mission.

- **Actions d'information, et de prévention, dépistage :**

Dans le cadre de la mission « Actions d'information, de prévention et de dépistage », la Ligue initie, soutient, réalise et évalue des actions ayant pour objet d'informer et de communiquer sur la maladie cancéreuse et de participer à l'éducation à la santé. D'une façon générale, elle comprend toute autre action permettant la réalisation de l'information, de la prévention et de la promotion du dépistage.

- **Action de formation :**

Dans le cadre de la mission de « Actions de formation », la Ligue initie, soutient, réalise, et évalue des actions de formations permettant de développer la qualification d'intervenants dans la lutte contre le cancer et ayant trait aux autres missions sociales.

La Ligue Nationale Contre le Cancer développe son action :

- En direction des malades touchés par le cancer et leurs proches, par des soutiens notamment financiers, matériels et psychologiques ;
- En direction du public en général, par la documentation, l'information, notamment sur les cancers et leurs modalités de prévention et de dépistage ;
- En direction des personnels soignants, des établissements de soins et de leurs groupements par des actions de formation et des aides à la diffusion et la mise en œuvre des meilleures pratiques diagnostiques et thérapeutiques ;
- En direction des chercheurs et des équipes de recherche par des aides financières et techniques ;
- Par la création, la subvention et au besoin, par l'administration d'établissements ;

- Et plus généralement, par tous les moyens susceptibles de développer ou rendre plus efficace la lutte contre le cancer.

1.3 ÉVÈNEMENTS SIGNIFICATIFS DE L'EXERCICE ET POSTÉRIEURS A LA CLOTURE

Les faits significatifs survenus au cours de l'exercice sont les suivants :

Fort impact lié à la pandémie de Covid-19 sur toutes les actions et missions du Comité.

Suite aux recommandations gouvernementales relatives à la pandémie du COVID 19 déclarée le 20/01/2020, et afin de limiter les risques de transmission et de propagation, la Direction de l'Association a décidé de suspendre ses activités et de fermer ses établissements recevant du public à compter du 17 mars au 15 mai 2020.

La continuité d'exploitation n'est pas remise en question pour le Comité par cet événement. Ses réverses actuelles, lui permette de poursuivre sans interruption ses actions.

Fermeture des Espaces-Ligue pendant les 2 confinements.

Très peu de manifestations ont pu être organisées par nos antennes pendant l'année.

Mise en place du télétravail avec accès aux outils informatiques fédéraux.

- Evènements significatifs postérieurs à la clôture de l'exercice susceptibles d'avoir une influence significative sur le patrimoine ou la situation financière de l'association
- Suite aux restrictions imposées par le gouvernement relatives à la pandémie de Covid-19, et afin de limiter les risques de transmission et de propagation, l'association reste fermée au public jusqu'à la levée des mesures sanitaires. Cela limite également les activités du Comité et le nombre de manifestations organisées par les antennes. La continuité d'exploitation n'est pas remise en question pour l'association par cet événement.

AXIOME AUDIT
Audit

Commissariat aux comptes
@ 7 CENTER - Immeuble Altis - Bât. G
521 rue Georges Méliès - 34000 MONTPELLIER
Tél: 04 67 15 89 35 axiomeaudit@axiomeassociates.fr
SIRET: 332 835 131 00076 - APE: 6920Z

2. PRINCIPES ET MÉTHODES COMPTABLES

2.1 PRINCIPES GÉNÉRAUX

2.1.1 Préambule

L'exercice clos le 31/12/2020 a une durée de 12 mois.

Les documents dénommés états financiers comprennent : le bilan, le compte de résultat et l'annexe

2.1.2 Cadre légal de référence

Les comptes annuels de l'exercice clos au 31 décembre 2020 ont été établis et présentés conformément :

- Aux dispositions du code de commerce ;
- Aux dispositions du règlement ANC n°2014-03 relatif au plan comptable général ;
- Aux dispositions spécifiques du règlement ANC n°2018-06, modifié par le règlement ANC N°2020-08.

Les conventions générales comptables ont été appliquées dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base :

- Continuité de l'exploitation,
- Permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre,
- Indépendance des exercices.

L'évaluation des éléments de l'actif a été pratiquée par référence à la méthode des coûts historiques.

2.1.3 Changement de méthode comptable

2.1.3.1 Première application du règlement ANC n°2018-06

La première application du règlement ANC n°2018-06 constitue un changement de méthode comptable.

Ce changement de méthode affecte la présentation des comptes sur les points suivants :

- **Modification du plan comptable :**
 - Les comptes de capitaux (classe 1) :
 - Disparition de la notion de fonds associatifs, au profit de celle de fonds propres ;
 - Aux trois comptes de fonds dédiés de « racine 19 », s'ajoutent les fonds reportés liés aux legs ou donations.
 - Les comptes d'immobilisations (classe 2) : Trois nouvelles rubriques apparaissent :
 - Donation temporaire d'usufruit ;
 - Biens et créances reçus par legs ou donations destinés à être cédés ;
 - Prêts aux partenaires intragroupe.

- Les comptes de tiers (classe 4) :
 - L'intitulé du compte 41 devient « Clients, adhérents, usagers et comptes rattachés » ;
 - Création de deux nouveaux comptes pour les tiers qui concernent les créances et les dettes reçues par legs ou donations et le défraiement des bénévoles.
- Les comptes de charges (classe 6) : Le nouveau règlement ajoute un certain nombre de comptes qui doivent permettre aux associations de comptabiliser les charges qu'elles supportent en raison des dons et legs qui leur sont octroyés.
- Les comptes de produits (classe 7) : De nouveaux comptes de produits ont été créés afin d'enregistrer les opérations de parrainage, mécénat et abandons de frais de bénévoles.

AXIOME AUDIT
Audit
Commissariat aux comptes
 @ 7 CENTER - Immeuble Altis - Bât. G
 521 rue Georges Méliès - 34000 MONTPELLIER
 Tél: 04 67 15 89 35 axiomeaudit@axiomeassociates.fr
 SIRET: 332 835 131 00076 APE: 6920Z

• **Traitement des fonds dédiés :**

- Le nouveau règlement comptable précise que seulement trois catégories de ressources peuvent être inscrites en fonds dédiés :
 - Les subventions d'exploitation publiques ;
 - Les ressources liées à la générosité du public comprenant les dons manuels, le mécénat, les legs, donations et assurances-vie ;
 - Les contributions financières reçues d'autres personnes morales de droit privé à but non lucratif.
- Lorsque les produits issus de ces trois types de ressources ont un caractère certain, ils sont enregistrés en produits, par la contrepartie d'un compte de tiers ou d'un compte de trésorerie.
- À la clôture de l'exercice, les ressources non utilisées sont inscrites dans un compte de charges « 689 – Reports en fonds dédiés » par la contrepartie d'un compte de passif « 19 – Fonds dédiés ».
- Au cours des exercices suivants, les sommes inscrites en compte « 19 - Fonds dédiés » sont reprises en produits au compte de résultat, au rythme de réalisation des engagements, par le crédit du compte « 789 - Utilisations de fonds dédiés ».

• **Traitement des legs et donations :** Ne concerne pas le Comité 34.

- Le règlement CRC n° 99-01 prévoyait l'enregistrement des libéralités en hors bilan à l'acceptation par le conseil d'administration puis, pour les biens destinés à être cédés, dans un compte spécifique transitoire jusqu'à la cession des biens.
- Selon le nouveau règlement, les biens reçus (créances, actifs par nature ou biens destinés à être cédés), dettes et obligations résultant de stipulations du testateur ou donateur (provision) sont comptabilisés au bilan dès la date d'acceptation du legs ou de la donation, en contrepartie d'un compte de produits.
- La partie des ressources constatée en produit d'exploitation au cours de l'exercice, qui n'est pas encore encaissée ou transférée à la clôture, fait par ailleurs l'objet d'une comptabilisation en fonds reportés en contrepartie d'une charge. Les fonds reportés sont comptabilisés en produits au fur et mesure de la réalisation du legs ou de la donation (PCG art 213-12).

• **Traitement des abandons de frais engagés par les bénévoles :**

- Les frais engagés par les bénévoles de l'association et auxquels ils renoncent au profit de l'entité sont comptabilisés :
 - Dans un premier temps, en charges en contrepartie d'une dette vis-à-vis du bénévole ;
 - Puis dans un compte de produit spécifique « 75412 – Abandons de frais par les bénévoles » en contrepartie du compte de tiers des bénévoles, annulant ainsi la dette de l'entité à l'égard du bénévole (PCG art.141-4).
- En effet, les abandons de frais kilométriques par les bénévoles ne doivent plus être enregistrés en contributions volontaires par nature afin que ces derniers puissent bénéficier de la réduction d'impôt correspondante prévue à l'article 200 du CGI.

2.1.3.2 Impact sur la présentation des comptes de bilan

L'incidence de la première application du règlement ANC n°2018-06 sur les comptes à l'ouverture de l'exercice est la suivante :

- Actif :
 - Biens reçus par legs ou donations destinés à être cédés 0 K€
 - Créances reçues par legs ou donations 0 K€
- Passif autres que le poste « Report à nouveau » :
 - Fonds reportés aux legs ou donations 0 K€
 - Dettes des legs ou donations 0 K€
- Montant net, en report à nouveau 0 K€

AXIOME AUDIT
Audit

Commissariat aux comptes
@ 7 CENTER - Immeuble Altis - Bât. G
521 rue Georges Méliès - 34000 MONTPELLIER
résultat.d'exploitation@axiomeaudit.fr
SIRET: 332 835 131 00076 - APE: 6920Z

2.1.3.3 Impact sur la présentation du compte de résultat

Dans le nouveau règlement, le résultat est décomposé en trois agrégats : le résultat d'exploitation, le résultat financier et le résultat exceptionnel.

- D'une manière générale, les **produits d'exploitation** sont distingués selon leur nature et leur financeur. On notera notamment :
 - L'identification des ressources de bienfaisance (dons, libéralités, mécénats) anciennement regroupées dans la rubrique « autres produits d'exploitation » ;
 - Les legs comptabilisés dans les comités non RUP-MUP devraient être comptabilisés en quote part de générosité reversée du siège, ils sont intégrés dans une mesure de simplification en legs et ne sont pas soumis à fiscalisation.
 - La présence des ventes de biens et de services, dont notamment le parrainage et les ventes de dons en nature ;
 - L'identification, dans les contributions financières reçues, des ressources provenant d'autres entités visées par le règlement. Il s'agit par exemple des aides reçues de la part du siège de la Ligue envers ses membres.
- La variation des **fonds dédiés** est présentée en produits (reprise) et en charges (dotation), et ce avant le résultat d'exploitation, permettant ainsi une meilleure lecture de ce dernier. Auparavant, les mouvements liés aux fonds dédiés étaient présentés en bas du compte de résultat.
- Les **charges** sont présentées par nature. Seul poste nouveau dans le règlement, le montant des aides financières octroyées par l'entité à d'autres associations, ou bien à des bénéficiaires conformément à son objet social.

2.1.4 Nouvelle présentation de l'annexe des comptes annuels

L'association faisant appel public à la générosité devait auparavant inclure dans l'annexe un compte d'emploi annuel des ressources (CER) collectées auprès du public, qui précisait notamment l'affectation des dons par type de dépenses.

Selon le nouveau règlement, l'annexe doit dorénavant comporter les états suivants (PCG art. 432-1) :

- Un compte de résultat par origine et destination (CROD) ;
- De manière facultative une réconciliation entre le compte de résultat et le compte de résultat par origine et destination, ainsi qu'entre les contributions volontaires en nature du compte de résultat et du compte de résultat par origine et destination ;
- Un compte d'emploi des ressources (CER) orienté uniquement sur les collectes auprès du public, cette notion est également étendue avec le nouveau règlement puisqu'elle inclut les cotisations des membres, les dons des particuliers, les legs et donations, les dons des partenaires et des entreprises (sous le terme mécénat) ;
- Un tableau de variation des fonds propres spécifique ;
- Un tableau de suivi des subventions publiques.

2.2 DÉROGATIONS

2.2.1 Cotisation des Comités Départementaux

La cotisation de 10% que les Comités Départementaux versent au Siège National au titre de l'exercice est calculée sur les ressources de l'exercice précédent.

Cette disposition a été adoptée pour les raisons suivantes :

- Les états financiers des Comités doivent être remontés au Siège National avant le 31 mars ;
- Le Siège National doit lui-même établir ses comptes annuels pour le 28 février.

2.2.2 Traitement des legs et donations

Non applicable au Comité 34.

AXIOME AUDIT
Audit
Commissariat aux comptes
@ 7 CENTER - Immeuble Altis - Bât. G
521 rue Georges Méliès - 34000 MONTPELLIER
Tél: 04 67 15 88 35 axiomeaudit@axiomeassociates.fr
SIRET: 332 835 131 00076 - APE: 6920Z

3. INFORMATIONS RELATIVES AU BILAN

3.1 NOTES SUR LE BILAN ACTIF

3.1.1 Principes généraux

A leur date d'entrée dans le patrimoine, la valeur des actifs est déterminée dans les conditions suivantes :

- Les actifs acquis à titre onéreux sont comptabilisés à leur coût d'acquisition ;
- Les actifs produits par l'entité sont comptabilisés à leur coût de production ;
- Les actifs acquis à titre gratuit sont comptabilisés à leur valeur vénale ;
- Les actifs acquis par voie d'échange sont comptabilisés à leur valeur vénale.

L'association a mis en œuvre la comptabilisation des immobilisations par composants.

- Les coûts significatifs de remplacement ou de renouvellement d'un composant ou d'un élément d'une immobilisation corporelle sont comptabilisés comme l'acquisition d'un actif séparé et la valeur nette comptable du composant remplacé ou renouvelé est comptabilisée en charges.

Les éventuelles dépréciations sont constatées après identification d'un indice de perte de valeur, fonction des indicateurs suivants :

- Externes : valeur de marché, changements importants, taux d'intérêt et de rendement ;
- Internes : obsolescence ou dégradation physique, changements importants dans le mode d'utilisation, performances inférieures aux prévisions.

La valeur nette comptable est ramenée à la valeur actuelle par le biais d'une dépréciation modifiant ainsi de manière prospective la base amortissable. L'évaluation des dépréciations est réalisée ultérieurement selon les mêmes règles. Quand les raisons qui ont motivé des dépréciations cessent d'exister, elles sont rapportées en résultat.

3.1.2 État de l'actif immobilisé (brut)

Rubriques	A	B	C	D
	Début Exercice	Augmentations	Diminutions	Fin exercice
Immobilisations incorporelles	0			
Immobilisations corporelles	119 548	26 463		146 011
Immobilisations financières	126 669	1 353		128 022
Total	246 217	27 816	0	274 033

3.1.2.1 Détail des colonnes « B et C »

Rubriques	Augmentation	Diminution
Immobilisations incorporelles	0	0
→ ...		
Immobilisations corporelles	25 657	0
→ Dacia Docker	14 326	
→ Matériel Informatique	11 179	
→ Mobilier	959	
Immobilisations financières	1 353	0
→ Part CELR PSL	1 200	
→ Part CC	153	
Total	27 010	0

AXIOME AUDIT
Audit
Commissariat aux comptes
 @ 7 CENTER - Immeuble Altis - Bât. G
 521 rue Georges Méliès - 34000 MONTPELLIER
 Tél: 04 67 15 89 35 axiomeaudit@axiomeassociates.fr
 SIRET: 332 835 131 00076 - APE: 6920Z

3.1.3 Amortissements de l'actif immobilisé

Rubriques	Début Exercice	Dotations	Sorties de l'actif	Fin exercice
Amort.Immobilisations incorporelles				
Amort.Immobilisations corporelles	91 387	11 907		103 294
Amort.Immobilisations financières				
Total	91 387	11 907	0	103 294

3.1.4 Méthode et durées d'amortissements

Nature des biens immobilisés	Durées Mode linéaire
Logiciels	3 ans
Bâtiments - Structure	50 ans
Bâtiments - Charpente, couverture & étanchéité	25 ans
Bâtiments - Façade & ravalement	15 ans
Bâtiments - Chauffage	15 ans
Bâtiments - Plomberie et électricité	25 ans
Bâtiments - Menuiseries extérieures	25 ans
Bâtiments - Ascenseur	20 ans
Bâtiments - Peinture & revêtement des sols	15 ans
Aménagement et agencements des bureaux	10 ans
Aménagement bureaux - Chauffage	15 ans
Aménagement bureaux - Plomberie	25 ans
Aménagement bureaux - Menuiseries extérieures	25 ans
Aménagement bureaux - Peinture, revêtement sol	15 ans
Matériel de Bureau	3 ans
Matériel de Transport	4 ans
Conteneurs	3 ans
Matériel Informatique	3 ans
Mobilier de Bureau	5 ans

AXIOME AUDIT
Audit
 Commissariat aux comptes
 G&T CENTER - Immeuble Alta - Bât. G
 521 rue Georges Méliès - 34000 MONTPELLIER
 Tél : 04 67 15 69 25 axiomeaudit@axiomeassodes.fr
 SIRET: 332 835 131 00076 - APE: 6920Z

3.1.5 Tableau de variation des immobilisations financières

Rubriques	Début Exercice	Augmentations	Diminutions	Fin exercice
Titres immobilisés de l'activité de portefeuille				
Autres titres immobilisés	126 669	1 353		128 022
Prêts				
Autres immobilisations financières - caution	2 238			2 238
Total	128 907	1 353	0	130 259

Les immobilisations financières sont valorisées selon la méthode historique du premier entré premier sorti (méthode FIFO).

Lorsque la valeur du portefeuille au 31 décembre est inférieure à sa valeur historique, une provision pour dépréciation est constituée pour la différence.

Le portefeuille de titres immobilisés comprend : des parts sociales des banques de l'association

3.1.6 Stocks

Les produits destinés à la vente sont évalués selon la méthode du coût unitaire moyen pondéré.

Le coût d'achat est composé uniquement du prix d'achat.

En fin d'exercice, si le prix de vente de l'article est inférieur au prix de revient, une dépréciation est calculée.

Un inventaire physique est pratiqué deux fois par an, au mois de juin et décembre.

Le comité de détient pas de stock.

AXIOME AUDIT
Audit
Commissariat aux comptes
@ 7 CENTER - Immeuble Atlas - Bât. G
521 rue Georges Méliès - 34000 MONTPELLIER
Tél: 04 67 15 55 35 axiomeaudit@axiomeassociates.fr
SIRET: 332 835 131 00076 - APE: 6920Z

3.1.1 Etat des échéances des créances

Créances	Montant brut	Liquidité de l'actif	
		Échéances	
		Jusqu'à 1 an	à plus d'1 an
Actif immobilisé			
→ Autres immobilisations financières	130 259	0	130 259
Actif circulant et charges d'avance			
→ Créances clients et comptes rattachés	10 404	10 404	
→ Autres Créances	1 511	1 511	
→ Créances reçues par legs ou donations	96 483	96 483	
→ Charges constatées d'avance	251	251	
Total	238 907	108 648	130 259

3.1.2 Tableaux des dépréciations

Rubriques	Début Exercice 01/01/2020	Dotations	Reprises	Fin exercice 31/12/2020
Immobilisations incorporelles				
Immobilisations corporelles				
Stocks				
Créances				
Immobilisations financières				
Total	0	0	0	0

Placements	Valeur Nette Comptable	Valeur actuelle	Dépréciation		Produit financier potentiel
			Dotations	Reprises	
Actions					
Contrat de capitalisation					
Obligations					
Bons du trésor					
Autres valeurs mobilières	750 000	750 000			
Total	750 000	750 000	0	0	0

3.1.3 Disponibilités

Rubriques	EXERCICE 2020	
	Montants	Produit financier réalisé
Comptes bancaires	1 029 329	
Livrets et comptes épargne	1 838 867	4 458
Comptes à terme		
Total	2 868 197	4 458

AXIOME AUDIT
Audit
Commissariat aux comptes
 @ 7 CENTER - Immeuble Alfa - Bât. G
 571 rue Georges Méliès - 34000 MONTPELLIER
 Tél: 04 67 15 69 65 axiomeaudit@axiomeassociés.fr
 SIRET: 352 835 131 00076 - APE: 6920Z

3.1.4 Produits à recevoir par postes du bilan

Rubriques	EXERCICE 2020	EXERCICE 2019
Fournisseurs débiteurs	1 511	
LNCC	1 511	
Créances clients et comptes rattachés	10 404	19 376
→ LNCC	3 145	6 878
→ AMIRATEX, SRDI, FIBROSUD, TRIADE	7 259	12 498
Créances par legs ou donation en cours de réalisation		
Autres créances	96 483	695 554
→ LNCC LEGS A RECEVOIR	62 116	635 225
→ LNCC DONS A RECEVOIR	14 998	8 805
→ DEBITEURS DIVERS	125	249
→ VOYAGES ET DEPL REMB	0	1 178
→ AUT PRODUITS A REC LNCC	2 000	2 000
→ PRODUITS A RECEVOIR	17 244	48 098
Disponibilités	2 868 197	3 255 177
Total	3 083 481	4 685 037

3.1.5 Charges constatées d'avance

Rubriques	EXERCICE 2020	EXERCICE 2019
MIDI LIBRE	250,96	
...		
...		
...		
...		
Total	251	0

3.2 NOTES SUR LE BILAN PASSIF

3.2.1 Tableau de variation des fonds propres

Variation des fonds propres	01/01/2020	Affectation du résultat		Augmentation		Diminution		31/12/2020
	Montant	Montant	Dont générosité du public	Montant	Dont générosité du public	Montant	Dont générosité du public	Montant
Fonds propres sans droit de reprise								
→ Fonds statutaires								
→ Fonds de réserve générale	500 000							500 000
→ Fonds de réserve missions sociales	2 814 769	218 450	218 450	218 450	218 450			3 033 220
→ Legs et donations avec contrepartie								
Fonds propres avec droit de reprise								
Ecart de réévaluation								
Réserves								
Report à nouveau								
Excédent ou déficit de l'exercice								-193 611
Subventions d'investissement								
Provisions réglementées	70 193			3 231				73 424
Total	3 384 962	218 450	218 450	221 681	218 450	0	0	3 413 033

AXIOME AUDIT
Audit
Commissariat aux comptes
 @ 7 CENTER - Immeuble Artis - Bat. G
 521 rue Georges Mandé - 34000 MONTPELLIER
 Tél: 04 67 15 69 35 axiome.audit@axiomeauditscopes.fr
 SIRET: 332 835 131 00076 - APE: 6920Z

3.2.2 Fonds dédiés

La partie des ressources dédiées par des tiers financeurs à des projets définis qui, à la clôture de l'exercice, n'a pu être utilisée conformément à l'engagement pris à leur égard est comptabilisée au compte de passif « fonds dédiés » avec pour contrepartie une charge comptabilisée dans le compte « Reports en fonds dédiés ».

Variation des fonds dédiés issus de :	Montant initial		Fonds à engager au début de l'exercice	Utilisation en cours d'exercice (789)	Report en fonds dédiés (689)	Fonds restant à engager en fin d'exercice
	Année	Montant				
Subventions d'exploitation :						
→ ARS	2019	17 541	17 541	13 263	0	4 278
→ LNCC - CNAM	2019	12 844	12 844	12 844		0
→ ...		4 698	4 698	420		4 278
→ ...						
→ ...						
→ ...						
Ressources liées à la Générosité du Public :						
→ BAUNAY	2017	20 821	20 821	12 295	4 000	12 527
→ MOUSTARDIER	2014	600	600			600
→ DAMBIER		20 221	20 221	12 295		7 927
→ ...			0		4 000	4 000
→ ...						
→ ...						
Sous-Total "Dons"		20 821	20 821	12 295	4 000	12 527
→ ...						
→ ...						
→ ...						
→ ...						
Sous-Total "Legs"			0	0	0	0
Contributions financières d'autres organismes						
→ ROTARY CLUB		0	0	0	17 312	17 312
→ ...					17 312	17 312
Total		38 363	38 363	25 558	21 312	34 116

3.2.3 Fonds reportés liés aux legs ou donations :

Ne concerne pas le Comité de l'Hérault

Situation	Montant initial		Fonds à engager en début d'exercice	Utilisation : en cours de l'exercice	Engagement à réaliser sur : nouvelles ressources affectées	Fonds restants à engager en fin d'exercice
	Année	Montant	196 A	7896 B	6896 C	196 D = A-B+C
Legs :						
→ ...		0	0	0	0	0
→						
→						
→						
→						
→						
Donations :						
→		0	0	0	0	0
→						
→						
→						
→						
→						
Total		0	0	0	0	0

3.2.4 Provisions pour risques et charges

3.2.4.1 Tableau de variation

Rubriques et mouvements	Début Exercice	Dotations	Reprises	Fin exercice
Provisions pour risques				
→ Provisions pour litiges				0
→ Autres provisions pour risques				0
Provisions pour charges				
→ Provisions pour charges sur legs ou donations				0
→ Provisions pour entretien des tombes sur legs				0
→ Provisions pour indemnités de départ en retraite	70 193	3 231		73 424
→				
Total	70 193	3 231	0	73 424

3.2.4.2 Provision pour engagements de retraite et avantages assimilés

Les engagements de retraite et avantages assimilés sont évalués et comptabilisés en application de la recommandation ANC n°2013-02.

Les principales hypothèses économiques retenues sont ; l'engagement de retraite est calculé selon la méthode ci-dessous :

Le calcul ne résulte pas de l'évaluation actuarielle mais d'un calcul réalisé par salarié, selon les hypothèses suivantes :

- Âge de départ à la retraite retenu est 63 ans ;
- Départ volontaire à la retraite à l'initiative du salarié.

AXIOME AUDIT
Audit
Commissariat aux comptes
@ 7 CENTER - Immeuble Ailis - S&L G
521 rue Georges Méliès - 34090 MONTPELLIER
Tél: 04 67 15 15 35 axiomeaudit@axiomeaudit.fr
SIRET: 332 835 131 00076 -APE: 6820Z

3.2.5 Dettes

3.2.5.1 Etat des échéances

Dettes	Montant brut	Degré d'exigibilité du passif		
		Échéances		
		Jusqu'à 1 an	à plus d'1 an	à plus de 5
Emprunts auprès des établissements de crédit :				
→ à 1 an au maximum à l'origine	87	87		
→ à plus de 1 an à l'origine		0		
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	160 449	160 449		
Dettes des legs ou donations		0		
Dettes fiscales et sociales	44 530	44 530		
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés		0		
Autres dettes	242 076	242 076		
Produits constatés d'avance	5 530	5 530		
Total	452 672	452 672	-	-

3.2.5.2 Détail des dettes fiscales et sociales

Rubriques	EXERCICE 2020	EXERCICE 2019
Dettes fiscales :	2 341	2 956
→ Impôt sur les sociétés		
→ Taxe sur les salaires	2 341	2 956
→ Formation professionnelle et autres taxes		
→ Etat charges à payer		
Dettes sociales :	42 189	53 922
→ Urssaf/ Pôle emploi	8 385	8 432
→ Caisse de retraite	2 697	11 283
→ Caisse de prévoyance	1 736	
→ Mutuelle	1 924	3 412
→ Personnel autres charges à payer	0	
→ Organismes sociaux autres charges à payer	3 603	3 819
→ Dettes congés à payer	14 773	16 839
→ Provisions charges sociales sur dettes congés à payer	8 252	9 466
→ Prélèvement à la source	820	670
Total	44 530	56 878

Charges à payer par postes du bilan

Rubriques	EXERCICE 2020	EXERCICE 2019
Dettes relatives aux fournisseurs et comptes rattachés :	160 449	245 440
→ FOURNISSEURS (Midi média, Inmac store, Lagazette, Ch beziers..)	40 251	75 936
→ FRS LNCC	30 129	55 835
→ FNP FRS LAPOSTE - AXIOME- AVOS COTE- PLA THAU	16 970	20 723
→ FNP LNCC	73 098	92 947
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés :	242 076	927 985
→ LEGS A REVERSER A LA FED		114 164
→ DONS A REVERSER	40	40
→ ACCREDITIF ANTENNES		2 507
→ CREDITEURS DIVERS	100	100
→ CHARGES A PAYER RECHERCHE - REGIONALE	60 000	70 000
→ CHARGES A PAYER DIVERS - COLLECTIF OCT ROSE/MARS BL	21 032	11 893
→ CHARGES A PAYER RECHERCHE NATIONALE	160 904	729 281
→		
Dettes des legs et donations :	0	0
→		
→		
Autres dettes :	5 530	5 096
→ PRODUITS CONSTATE D AVANCE (Récup Verre Pays de Lunel)	5 530	5 096
Total	408 056	1 178 521

3.3 AUTRES INFORMATIONS SUR LE CONTENU DE POSTES DE BILAN

Néant

AXIOME AUDIT
Audit
Commissariat aux comptes
 @ 7 CENTER - Impasse de l'Alis - Bât. G
 521 rue Georges Méliès - 34090 MONTPELLIER
 Tél: 04 67 16 61 30 axiome.audit@axiomeassociés.fr
 SIRET: 332 835 131 00078 - APE: 6920Z

4. INFORMATIONS RELATIVES AU COMPTE DE RESULTAT

4.1 COMPTE DE RESULTAT PAR ORIGINE ET DESTINATION (CROD)

L'article 611-2 au règlement comptable confirme l'absence d'obligation d'établir la colonne N-1 du CROD et du CER dans le cadre de la première application du règlement comptable entré en vigueur au 1er janvier 2020.

Les règles d'élaboration du CROD et du CER ont été validées par le Conseil d'Administration national en date du 03/03/2020.

LA LIQUE COMITÉ DE L'HERAULT	REPORTING - COMITÉ DE L'HERAULT	Décembre 2020	
		TOTAL	Dont générosité du public
	EMPLOIS		
	CHARGES PAR DESTINATION		
1.	MISSIONS SOCIALES	1 425 949,26	1 401 263,31
1.1	Réalisées en France	1 425 949,26	1 401 263,31
1.1.1	Actions réalisées par l'organisme	564 449,26	546 363,31
1.1.2	Versements à d'autres organismes agissant en France	861 500,00	854 900,00
1.2	Réalisées à l'étranger		
1.2.1	Actions réalisées par l'organisme		
1.2.2	Versements à un organisme central ou d'autres organismes		
2.	FRAIS DE RECHERCHE DE FONDS	229 175,89	229 055,89
2.1	Frais d'appel à la générosité du public	229 175,89	229 055,89
2.2	Frais de recherche d'autres ressources		
3.	FRAIS DE FONCTIONNEMENT	177 951,26	120 506,07
3.1	Frais d'information et de communication	67 799,99	67 799,99
3.2	Frais de fonctionnement	94 696,08	38 332,81
3.3	Autres charges	15 455,19	14 373,27
4.	DOTATIONS AUX PROVISIONS ET DÉPRÉCIATIONS	3 231,00	3 231,00
5.	IMPÔTS SUR LES BÉNÉFICES		
6.	REPORTS EN FONDS DÉDIÉS DE L'EXERCICE	21 311,50	
	TOTAL CHARGES	1 857 618,91	1 754 056,27
	EXCÉDENT OU DÉFICIT	-193 610,92	

	B - CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE	Décembre 2020	
		TOTAL	Dont générosité du public
	CHARGES PAR DESTINATION		
1.	CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES AUX MISSIONS SOCIALES	67 776,00	67 776,00
	Réalisées en France	67 776,00	67 776,00
	Réalisées à l'étranger		
2.	CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES À LA RECHERCHE DE FONDS	163 498,72	163 498,72
3.	CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES AU FONCTIONNEMENT	82 159,80	82 159,80
	TOTAL	313 434,52	313 434,52

REPORTING - COMITÉ DE L'HÉRAULT		Décembre 2020	
RESSOURCES		TOTAL	Dont générosité du public
PRODUITS PAR ORIGINE			
1.	PRODUITS LIÉS À LA GÉNÉROSITÉ DU PUBLIC	-1 537 336,18	-1 537 336,18
1.1	Cotisations sans contrepartie	-88 825,00	-88 825,00
1.2	Dons, legs et mécénat	-1 274 214,13	-1 274 214,13
1.3	Autres produits liés à la générosité du public	-174 297,05	-174 297,05
2.	PRODUITS NON LIÉS À LA GÉNÉROSITÉ DU PUBLIC	-49 119,93	
2.1	Cotisations avec contrepartie		
2.2	Parrainage des entreprises	-120,00	
2.3	Contributions financières sans contrepartie	-45 275,68	
2.4	Autres produits non liés à la générosité du public	-3 724,25	
3.	SUBVENTIONS ET AUTRES CONCOURS PUBLICS	-51 994,00	
4.	REPRISES SUR PROVISIONS ET DÉPRÉCIATIONS		
5.	UTILISATIONS DES FONDS DÉDIÉS ANTÉRIEURS	-25 557,88	-12 294,60
TOTAL		-1 664 007,99	-1 549 630,78

		Décembre 2020	
B - CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE		TOTAL	Dont générosité du public
PRODUITS PAR ORIGINE			
1. CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES LIÉES À LA GÉNÉROSITÉ DU PUBLIC		-313 434,52	-313 434,52
Bénévolat		-285 974,00	-285 974,00
Prestations en nature		-6 829,94	-6 829,94
Dons en nature		-20 630,58	-20 630,58
2. CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES NON LIÉES À LA GÉNÉROSITÉ DU PUBLIC			
3. CONCOURS PUBLICS EN NATURE			
Prestations en nature			
Dons en nature			
TOTAL		-313 434,52	-313 434,52

4.2 PRODUITS DU COMPTE DE RÉSULTAT PAR ORIGINE ET DESTINATION

4.2.1 Produits liés à la générosité du public

Les produits de la générosité du public constituent la première source de financement de l'Association.

Ils sont utilisés en priorité pour le financement des missions sociales.

4.2.1.1 Cotisations sans contrepartie

Les cotisations sans contrepartie sont les cotisations sans autre contrepartie que la participation à l'assemblée générale.

Les cotisations sont comptabilisées en produit lors de leur encaissement effectif.

4.2.1.2 Dons manuels

Le poste « dons manuels » comprend les dons manuels monétaires dont le fait générateur est l'encaissement, enregistrés au fur et à mesure de leur collecte et sont répartis entre dons affectés et non affectés.

4.2.1.3 Legs, donations, assurance-vie

Néant

4.2.1.4 Mécénat

AXIOME AUDIT
Audit
Commissariat aux comptes
@ 7 CENTER - Immeuble ARIA - BÂT. G
521 rue Georges Mistral - 34000 MONTPELLIER
Tél: 04 67 15 89 05 axiomaudit@axiomeassociates.fr
SIRET: 332 835 131 00076 - APE: 6920Z

Le mécénat est un soutien financier ou matériel apporté par une personne morale ou une personne physique à une action ou une activité d'intérêt général.

Le montant octroyé au titre d'une convention de mécénat est comptabilisé en produit dans un compte « Mécénats » à la signature de la convention.

Si la convention est pluriannuelle la part attribuée relative aux exercices ultérieurs est comptabilisée en produits constatés d'avance.

Un mécénat non financier constitue une contribution volontaire en nature.

4.2.1.5 Autres produits liés à la générosité du public

Rubriques	Exercice 2020	Exercice 2019
Quote-part de générosité reçue d'autres organismes	168 374	
→ Manifestations (Loto, Brocante, Activités Sportives, Quizz, etc)	96 365	
→ Ventes (Abonnement à vivre)	2 595	
→ Prestations et autres ventes (gobelets, parapluies)	1 132	
→ Récupérations (Verres, Cartouches, Radios, Téléphones, Textiles)	67 711	
→ Autres produits affectés	572	
Revenus générés par les actifs issus de la générosité du public (a) :	5 923	
→ Produits Financiers (intérêt livrets et parts Sociales)	5 923	
→		
Total	174 297	0

(a) Au sein de Ligue, les produits financiers sont exclusivement générés à partir d'actifs issus de la Générosité du Public.

4.2.2 Produits non liés à la générosité du public

4.2.2.1 Parrainage des entreprises

Le parrainage est un soutien financier apporté à l'entité par une personne physique ou morale comportant une contrepartie directe (en général publicitaire) pour le partenaire.

Les conventions de produit-partage, qui consistent par exemple en un reversement d'une part du prix de vente d'un article ou d'un service à une entité bénéficiaire, revêtent soit la forme de mécénat soit la forme de parrainage selon les termes de la convention.

4.2.2.2 Contributions financières sans contrepartie

Une contribution financière est un soutien facultatif octroyé par une autre entité. Ces contributions ne constituent pas la rémunération de prestations ou de fourniture de biens.

Une contribution financière reçue d'autres organismes est considérée comme un produit non lié à la générosité du public sauf si, par exemple, une convention prévoit qu'une entité tierce reverse une quote-part de générosité du public de cette entité, auquel cas cette quote-part sera considérée comme des produits de la générosité du public.

Les contributions financières ainsi définies sont comptabilisées à la signature de la convention d'octroi dans un compte de produits :

- D'exploitation, si elles correspondent à une ressource relevant de l'activité courante de l'entité ;
- Exceptionnels, si elles ne relèvent pas de l'activité courante de l'entité.

4.2.2.3 Autres produits non liés à la générosité du public

La rubrique « Autres produits non liés à la générosité du public » comprend :

Rubriques	Exercice 2020	Exercice 2019
Autres produits et prestations de services	65	
Revenus générés par les actifs non issus de la générosité du public :	3 659	
→ Transferts de Charges	2 577	
→ Produits exceptionnels	1 082	
→		
Total	3 724	0

4.2.3 Subventions et autres concours publics

La rubrique « Subventions et autres concours publics » comprend :

- Au titre des subventions :
 - Les subventions d'exploitation ;
 - La quote-part des subventions d'investissements réintégrée au cours de l'exercice au compte de résultat.
- Les concours publics définis à l'article 142-9.

Les dépenses engagées avant que notre association ait obtenu la notification d'attribution de la subvention sont inscrites en charges, sans que la subvention attendue puisse être inscrite en produits.

Les conventions d'attributions de subvention comprennent généralement des conditions suspensives ou résolutoires. Tant qu'une condition suspensive persiste, la subvention ne peut être comptabilisée en produits.

Une subvention d'exploitation est octroyée à l'entité pour lui permettre de compenser l'insuffisance de certains produits d'exploitation ou de faire face à certaines charges d'exploitation.

Les subventions d'exploitation sont comptabilisées en produit lors de la notification de l'acte d'attribution de la subvention par l'autorité administrative.

La fraction de subvention dédiée à un projet défini tel que défini à l'article 132-1 qui n'a pu être utilisée conformément à son objet au cours de l'exercice est comptabilisée dans le compte de charges « *Reports en fonds dédiés* » en contrepartie du passif « *Fonds dédiés sur subvention d'exploitation* ».

La fraction d'une subvention pluriannuelle rattachée à des exercices futurs est inscrite à la clôture de l'exercice en produits constatés d'avance.

Les risques d'indus/de reversement de subvention sont enregistrés en « *Provisions pour risques et charges* »

4.2.4 Reprises sur provisions et dépréciations

Rubriques	Exercice 2020	Exercice 2019
Reprises sur dépréciations des immobilisations incorporelles et corporelles		
Reprises sur dépréciations d'actifs reçus par legs ou donations destinés à être cédés		
Total	0	0

4.2.5 Utilisation des fonds dédiés

AXIOME AUDIT
Audit
 Commissariat aux comptes
 @ 7 CENTER - Immeuble Alfa - Bât. G
 52 rue Georges Méliès - 34000 MONTPELLIER
 Tél 04 67 15 13 25 axiomeaudit@axiomeassociates.fr
 SIRET: 392 335 131 00078 - APE: 6920Z

Rubriques	Exercice 2020	Exercice 2019
Utilisation des fonds dédiés sur subventions d'exploitation	12 844	
Utilisation des fonds dédiés sur contributions financières d'autres organismes		
Utilisation des fonds dédiés sur contributions financières d'autres organismes Incc	420	
Utilisation des fonds dédiés sur ressources liées à la générosité du public	12 295	
Total	25 558	0

4.3 CHARGES DU COMPTE DE RÉSULTAT PAR ORIGINE ET DESTINATION

4.3.1 Modalités de répartition des charges

La structure du compte de résultat par origine et destination est établie à partir de la balance

Les charges supportées par l'association sont ventilées selon leur origine et leur utilisation entre les différentes catégories :

- Missions sociales ;
- Frais de recherche de fonds ;
- Frais de fonctionnement.

Une répartition analytique des charges directes est effectuée lors de l'enregistrement comptable.

Il n'y a pas de clés de répartition pour les charges Indirectes. Le comité bénéficie d'une mise à disposition à titre gracieux de ces bureaux, ainsi que de toutes les prestations associées.

Les frais de personnel de fonctionnement sont répartis en fonction du pourcentage du temps de travail effectif passé dans les emplois correspondant, selon une clé de répartition.

Rubriques	Exercice 2020	Exercice 2019
Actions pour les malades	41,28%	
Actions d'information, de prévention et de dépistage	17,70%	
Actions de formation	3,65%	
Actions de recherche	3,46%	
Actions de société et politique de santé	0,88%	
Frais d'appel aux dons et legs	19,78%	
Frais de fonctionnement (dont communication)	13,33%	
Total	100%	0%

4.3.2 Missions sociales

AXIOME AUDIT
Audit
Commissariat aux comptes
@ 7 CENTER - Immeuble ADS - Bât. G
521 rue Georges Mirès - 34020 MONTPELLIER
Tél: 01 37 15 32 35 axiome.audit@axiome-audit.fr
SIRET 532 435 131 50074 - APE 8420Z

MISSIONS SOCIALES		
Actions réalisées directement	2020	2019
Actions pour les malades	400 082	
Actions d'information, prévention, dépistage	79 816	
Actions de formation	12 477	
Actions de recherche	64 120	
Actions SPS	7 955	
Total	564 449	0
Versement à d'autres organismes	2020	2019
Actions pour les malades	10 600	
Actions d'information, prévention, dépistage	1 300	
Actions de formation		
Actions de recherche	849 600	
Actions autres		
Total	861 500	0

4.3.3 Frais de recherche de fonds

4.3.3.1 Frais d'appel à la générosité du public

La rubrique « Frais d'appel à la générosité du public » comprend les charges engagées par l'association dans le but de recueillir auprès du public des moyens pour réaliser son action.

Les frais d'appel à la générosité du public correspondent aux frais de recherche et de traitement de dons et libéralités. Ils comprennent à titre d'exemple :

- Les frais d'appel à dons, quelle que soit la forme de ces dons (en nature, donations, legs, assurances-vie) auprès des entreprises et des particuliers. La publicité ou l'appel à dons peut se faire sous de multiples formes : campagne publicitaire sur panneaux, par envoi postal, par médias sociaux, spots publicitaires ;
- Les frais de traitement des dons, legs, donations, assurance-vie ou mécénat ;
- Les frais d'appel à bénévolat ;
- Les frais de gestion des actifs issus de la générosité du public ou financés par la générosité du public.

4.3.3.2 Frais de recherches des autres ressources

La rubrique « Frais de recherche d'autres ressources » comprend les frais engagés par l'entité dans le but d'obtenir des ressources non liées à la générosité du public et des subventions ou autres concours publics.

Les frais de recherche d'autres ressources comprennent notamment :

- Les frais de recherche et de traitement de parrainage, de cotisations avec contrepartie ou de contributions financières reçues d'autres organismes sans but lucratif pour remplir leurs missions sociales ;
- Les frais liés à la recherche, aux demandes et aux traitements des subventions d'exploitation ou d'investissement ou de collecte de participations, contributions et taxes ;
- Les frais de gestion des actifs qui ne sont pas issus de la générosité du public dont les fruits constituent des produits de l'entité lui permettant de remplir ses missions sociales.

4.3.4 Frais de fonctionnement

La rubrique « Frais de fonctionnement » comprend les charges engagées pour la gestion et la gouvernance de l'entité.

Les charges relatives aux fonctions relevant des frais de fonctionnement dont l'entité peut justifier l'affectation à la réalisation de missions sociales ou à des frais de recherche de fonds, sont affectées aux rubriques « Missions sociales » ou « Frais de recherche de fonds ».

Axiome Audit
Commissariat aux comptes
 @ 7 CENTER - Immeuble Ailis - Bat. G
 821 rue Georges Métais - 34000 MONTPELLIER
 Tél: 04 67 15 69 35 axiomeaudit@axiomeassociates.fr
 SIRET: 332 655 131 00076 - APE: 6920Z

Rubriques	2020	2019
Frais d'information et de communication	67 800	
Frais de gestion :		
Achats et prestations de services	4 500	
Services extérieurs (location, assurances, docs)	2 594	
Autres Services (Honoraires, dépl, frais post et teleco)	20 402	
Impôts et Taxes	2 686	
Salaires et charges	29 858	
Cotisation fédérale	34 655	
Autres Charges	15 455	
Total	177 951	0

AXIOME AUDIT
Audit
Commissariat aux comptes
 7 CEUTER - Immeuble Alto - Bât. G
 821 rue Georges Melles - 34000 MONTPELLIER
 Tél: 04 67 15 23 25 axiomeaudit@axiomeassociates.fr
 SIRET: 332 435 131 00076 - APE: 6920Z

4.3.5 Dotations aux provisions et dépréciations

Les dotations aux provisions et dépréciations concernent notamment les legs ou donations avec charges et les dépréciations des actifs acquis au moyen de la générosité du public.

Contrairement aux dotations aux provisions et dépréciations qui seront reprises lors de la constatation de la charge, objet de la provision ou de la dépréciation, ou si elles deviennent sans objet, les dotations aux amortissements constituent des charges définitives qui sont ventilées dans les rubriques de missions sociales, frais de recherche de fonds ou frais de fonctionnement.

4.3.6 Reports en fonds dédiés de l'exercice

Rubriques	Exercice 2020	Exercice 2019
Report en fonds dédiés des subventions d'exploitation		
Report en fonds dédiés des dons manuels affectés	4 000	
Report en fonds dédiés des legs et donations affectés		
Report en fonds dédiés des contributions financières d'autres organismes	17 312	
Total	21 312	0

4.4 CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE DU CROD

4.4.1 Principes généraux

Une contribution volontaire en nature est l'acte par lequel une personne physique ou morale apporte à l'association un travail (bénévolat, mises à dispositions de personnes), des biens (dons en nature) ou des services (mises à disposition de locaux ou de matériel, prêt à usage) à titre gratuit.

L'entité qui apporte ou affecte des biens en nature isolés ou des sommes en numéraire, à une personne morale de droit privé à but non lucratif, ne bénéficie, par cette opération, d'aucun droit sur le patrimoine de cette personne morale bénéficiaire.

Les contributions volontaires en nature sont comptabilisées dans des comptes de classe 8 :

- Au crédit, les contributions volontaires par catégorie (dons en nature consommés ou utilisés en l'état, prestations en nature, bénévolat) ;
- Au débit, en contrepartie, leurs emplois selon leur nature (secours en nature, mises à disposition gratuite de locaux, prestations, personnel bénévole).

Ces éléments sont présentés au pied du compte de résultat dans la partie « Contributions volontaires en nature », en deux colonnes de totaux égaux.

4.4.2 Principes de valorisation

Nature de la contribution	Méthode de valorisation	2020	2019
Bénévolat	SMIC x 1,5	285 974	
Prestation	Tarif négocié	6 830	
Don en nature	déclaratif	20 631	
Total		313 435	0

Exemples : valorisation des locaux mis à disposition, mise à disposition de salle, prestations diverses

AXIOME AUDIT
Audit
Commissariat aux comptes
 27 CENTE - Im. néo-ble Alis - Bât. G
 641 Les Gargues-Monperron - 34090 MONTPELLIER
 Tél : 07 12 07 12 07 - axiomeassociates.fr
 SIRET : 232 940 131 00076 - APE : 6920Z

4.5 TABLEAU DE RAPPROCHEMENT ENTRE LES CHARGES DU COMPTE DE RESULTAT ET LE CROD

TABLEAU DE RAPPROCHEMENT ENTRE LES CHARGES DU COMPTE DE RESULTAT ET DU CROD	Missions sociales				Frais de recherche de fonds		Frais de fonction- nement	Dotations aux provisions	Impôts sur les bénéfices	Report en fonds dédiés	TOTAL COMPTE DE RESULTAT
	Réalisées en France		Réalises à l'étranger		Générosité du public	Autres ressources					
	Par l'organisme	Versements à d'autres organismes	Par l'organisme	Versements à d'autres organismes							
Achats de marchandises	2 451										2 451
Variation de stock											0
Autres achats et charges externes	187 518				161 906		84 182				433 607
Aides financières	87 762	861 500									949 262
Impôts, taxes et versement assimilés	2 535				704		2 822				6 062
Salaires et traitements	147 268				42 934		29 151				219 353
Charges sociales	63 788				18 585		12 643				95 016
Dotations aux amortissements et dépréciations	463						11 444				11 907
Dotations aux provisions								3 231			3 231
Report en fonds dédiés										21 312	21 312
Autres charges	72 665				5 046		34 655				112 366
Charges financières											0
Charges exceptionnelles							3 054				3 054
Participations des salariés aux résultats											0
Impôt sur les bénéfices											0
TOTAL	564 449	861 500	0	0	229 176	0	177 951	3 231	0	21 312	1 857 619

TABLEAU DE RAPPROCHEMENT ENTRE LES CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES DU COMPTE DE RÉSULTAT ET DU CROD	Missions sociales		Frais de recherche de fonds	Frais de fonction- nement	TOTAL COMPTE DE RESULTAT
	Réalisées en France	Réalisées à l'étranger			
Secours en nature					
Mises à disposition gratuite de biens			0	20 631	20 631
Prestations de services			3 068	3 762	6 830
Personnel bénévole	67 776		160 431	57 767	285 974
TOTAL	67 776	0	163 499	82 160	313 435

ASSOCIATION AUDIT
Commissariat aux comptes
911 CENTER - Immeuble Ailis - BAI, G
531, rue Georges Mathis - 34050 MONTPELLIER
Téléphone : 04 67 35 20 05 - 04 67 35 20 06
Site : www.audit-association.com
SIRET : 352 625 531 00070 - APE : 8420Z

4.6 AUTRES INFORMATIONS SUR LE CONTENU DE POSTES DU COMPTE DE RESULTAT

4.6.1 Honoraires des commissaires-aux-comptes

Le montant des honoraires des commissaires-aux-comptes figurant au compte de résultat se présente comme suit :

Rubriques	Exercice 2020
Contrôle légal des comptes Autres missions	14 698
Total	14 698

4.6.2 Charges et produits exceptionnels

Rubriques	Exercice 2020
Produits exceptionnels	
→ produits exceptionnels divers	107
→ Produits excep antérieurs (annul aide Appm)	975
→ ...	
→ ...	
Total	1 082
Charges exceptionnelles	
→ Charges exceptionnelles divers (dons, impayés)	1 988
→ Charges exceptionnelles antérieurs (annul dons)	1 066
→ ...	
→ ...	
→ ...	
→ ...	
→ ...	
Total	3 054

AXOME AUDIT
Audit
Commissariat aux comptes
@ 7 CENTER - Immeuble Aïda - Bât. G
541 rue Georges Méliès - 34000 MONTPELLIER
Tél: 04 97 15 66 25 - axomeaudit@axomeaudits.com
SIRET: 339 434 181 00478 - APE: 6920Z

4.7 COMPTE D'EMPLOI ANNUEL DES RESSOURCES COLLECTÉES AUPRÈS DU PUBLIC (CER)

4.7.1 Compte d'Emploi des Ressources (CER)

034 - COMITÉ DE L'HÉRAULT		Décembre 2020	Décembre 2019
RESSOURCES PAR ORIGINE CER		TOTAL GÉNÉROSITÉ DU PUBLIC	TOTAL GÉNÉROSITÉ DU PUBLIC
RESSOURCES DE L'EXERCICE			
1. RESSOURCES LIÉES À LA GÉNÉROSITÉ DU PUBLIC		-1 537 336,18	
1.1 Cotisations sans contrepartie		-88 825,00	
1.2 Dons, legs et mécénat		-1 274 214,13	
Dons manuels non affectés		-880 191,10	
Dons manuels affectés		-34 942,98	
Legs, donations et assurances-vie non affectés		-358 456,05	
Legs et autres libéralités affectés			
Mécénat		-624,00	
1.3 Autres produits liés à la générosité du public		-174 297,05	
Manifestations		-96 364,58	
Ventes (dont abonnement à vivre)		-2 595,00	
Prestations et autres ventes		-1 131,90	
Activités de récupération		-67 710,90	
Charges et Produits exceptionnels			
Droits d'auteurs			
Autres produits affectés aux missions sociales (dont abonnement à vivre)		-572,00	
Autres produits affectés			
Produits financiers		-5 922,67	
Quotes parts de générosité reçues d'autres entités			
2. REPRISES SUR PROVISIONS ET DÉPRÉCIATIONS			
3. UTILISATIONS DES FONDS DÉDIÉS ANTERIEURS		-12 294,60	
Utilisation fonds dédiés sur subventions d'exploitation			
Utilisation fonds dédiés sur contributions financières			
Utilisation fonds dédiés sur contributions financières provenant du siège			
Utilisation fonds dédiés s/ressources GP		-12 294,60	
Utilisation fonds dédiés ressources GP réseau legs affectés			
TOTAL DES RESSOURCES		-1 549 630,78	
DÉFICIT DE LA GÉNÉROSITÉ DU PUBLIC DE L'EXERCICE		-204 425,49	
TOTAL		-1 754 056,27	

Ressources reportées liées à la générosité du public en début d'exercice (hors fonds dédiés)	3 376 151,72	
+ Excédent ou - insuffisance de la générosité du public	-204 425,49	
Investissements et désinvestissements nets liés à la GP	-14 556,12	
Ressources reportées liées à la générosité du public en fin d'exercice (hors fonds dédiés)	3 157 170,11	

B - CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE	TOTAL	TOTAL
RESSOURCES DE L'EXERCICE		
1. CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES LIÉES À LA GÉNÉROSITÉ DU PUBLIC	-313 434,52	
Bénévolat	-285 974,00	
Prestations en nature	-6 829,94	
Dons en nature	-20 630,58	
TOTAL	-313 434,52	

AXIOME AUDIT
Audit

Commissariat aux comptes
@ 7 CENTER - Immeuble Alfa - Bât. G
5x1 rue Georges Méliès - 34000 MONTPELLIER
Tél 04 67 15 35 35 axiomeaudit@axiomeaudit.fr
SIREN 692 335 121 00076 - APE: 6920Z

 034 - COMITÉ DE L'HÉRAULT	Décembre 2020	Décembre 2019
EMPLOIS PAR DESTINATION CER	TOTAL GÉNÉROSITÉ DU PUBLIC	TOTAL GÉNÉROSITÉ DU PUBLIC
EMPLOIS DE L'EXERCICE		
1. MISSIONS SOCIALES	1 401 263,31	
1.1 Réalisées en France	1 401 263,31	
Actions réalisées par l'organisme	546 363,31	
Actions en direction des malades, des proches et ébts de santé	383 495,82	
Actions de prévention et de promotion du dépistage en direction du public	78 315,95	
Actions de formation et d'amélioration des pratiques en direction des professionnels Santé et autres publics	12 476,91	
Actions de société et politique de santé	7 954,50	
Actions internationales réalisées par l'organisme		
Actions en direction des chercheurs et etb de recherche contre le cancer	64 120,13	
Actions de création-subvention-administration d'établissement		
Autres actions		
Versements à d'autres organismes agissant en France	854 900,00	
Actions en direction des malades, des proches et ébts de santé	4 000,00	
Actions de prévention et de promotion du dépistage en direction du public	1 300,00	
Actions de formation et d'amélioration des pratiques en direction des professionnels Santé et autres publics		
Actions en direction des chercheurs et etb de recherche contre le cancer	849 600,00	
Programmes nationaux	559 648,00	
Programmes régionaux et départementaux	289 952,00	
Mission reversement legs		
Autres actions		
Actions de société et politique de santé		
1.2 Réalisées à l'étranger		
Actions réalisées par l'organisme		
Versements à un organisme central ou d'autres organismes		
2. FRAIS DE RECHERCHE DE FONDS	229 055,89	
2.1 Frais d'appel à la générosité du public	229 055,89	
Frais d'appel de dons	140 821,76	
Frais d'appel des legs	1 260,00	
Frais traitements des dons	42 301,30	
Frais de traitements des legs	3 836,64	
Frais de campagne pour des dons en nature		
Achats pour manifestations et reventes	32 944,69	
Activités de récupérations	7 891,50	
2.2 Frais de recherche d'autres ressources		
Frais de Recherche de Mécénat Aides aux Malades		
Frais de Rech de Mécénat Info,Prév,Dép		
Frais de Recherche de Mécénat Formation		
Frais de Recherche de Mécénat Formation		
Concours ext-parrainage entp Aides aux Malades		
Concours ext-parrainage entp Info,Prév, Dép		
Concours ext-parrainage entp Formation		
Concours ext-parrainage entp Recherche		
Frais de recherche partenariat		
Charges liées à la recherche de subventions et autres concours publics		
3. FRAIS DE FONCTIONNEMENT	120 506,07	
3.1 Frais d'information et de communication	67 799,99	
Frais d'information et de communication externe	67 799,99	
Frais d'information et de communication interne		
3.2 Frais de fonctionnement	38 332,81	
Frais de gestion	991,27	
Formation administrative		
Impôts et taxes	2 686,17	
Cotisation statutaire 10%	34 655,37	
3.3 Autres charges	14 373,27	
Charges financières	957,47	
Dotations aux amortissements	11 444,09	
Charges exceptionnelles	1 971,71	
TOTAL DES EMPLOIS	1 750 825,27	
4. DOTATIONS AUX PROVISIONS ET DÉPRÉCIATIONS	3 231,00	
5. REPORTS EN FONDS DÉDIÉS DE L'EXERCICE		
EXCÉDENT DE LA GÉNÉROSITÉ DU PUBLIC DE L'EXERCICE		

	034 - COMITÉ DE L'HÉRAULT	Décembre 2020	Décembre 2019
	EMPLOIS PAR DESTINATION CER	TOTAL GÉNÉROSITÉ DU PUBLIC	TOTAL GÉNÉROSITÉ DU PUBLIC
TOTAL		1 754 056,27	

B - CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE	TOTAL	TOTAL
EMPLOIS DE L'EXERCICE		
1. CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES AUX MISSIONS SOCIALES	67 776,00	
Réalisées en France	67 776,00	
Réalisées à l'étranger		
2. CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES À LA RECHERCHE DE FONDS	163 498,72	
3. CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES AU FONCTIONNEMENT	82 159,80	
TOTAL	313 434,52	

FONDS DÉDIÉS LIÉS À LA GÉNÉROSITÉ DU PUBLIC	TOTAL	TOTAL
Fonds dédiés liés à la générosité du public en début d'exercice		
=- Utilisation	4 000,00	
=+ Report	-12 294,60	
Fonds dédiés liés à la générosité du public en fin d'exercice	-8 294,60	

4.7.2 Financement des investissements par l'appel à la générosité du Public

Le retraitement des immobilisations et de leurs dotations s'appliquent à compter des exercices ouverts dès le premier exercice d'application du règlement soit à compter du 01/01/2009

AXIOME AUDIT
Audite
Commissariat aux comptes
@ 7 CENTER - Immeuble Aïris - Bat. G
521 rue Georges Méliès - 34000 MONTPELLIER
Tél: 04 67 15 69 35 axiomeaudit@axiomeassociés.fr
SIRET: 332 036 151 30074 - APE: 6920Z

Date d'acquisition	Nature de l'immob.	Montant brut	Subv. d'investissement	Part de l'emprunt	Total des immob acquises par la Générosité du Public	Dotation brute	Dotation à neutraliser
23/09/2015	Lavabo/ Amngmt Esp	512.00	.00	.00	.00	51.20	51.20
18/10/2015	Amngmt sanitaire Es	7661.10	.00	.00	.00	766.11	766.11
24/10/2015	Mobilier Ikea Esp Lig	2126.62	.00	.00	.00	212.66	212.66
23/11/2015	Luminaire/allumage E	1031.03	.00	.00	.00	103.10	103.10
18/12/2015	Tx sol Esp Lig Mtp	1000.00	.00	.00	.00	100.00	100.00
22/04/2016	PLACARD SALL AC	2660.40	.00	.00	.00	266.04	266.04
22/04/2016	CANAPE 2 PL ESPL	612.00	.00	.00	.00	122.40	122.40
09/09/2016	BUREAU VS + PRE	1221.53	.00	.00	.00	244.31	244.31
09/09/2016	BUREAU CL	1152.23	.00	.00	.00	230.45	230.45
09/09/2016	BUREAU ACCUEIL	128.22	.00	.00	.00	25.64	25.64
09/09/2016	BUREAU BE	1395.95	.00	.00	.00	279.19	279.19
09/09/2016	BUREAU FA	1649.27	.00	.00	.00	329.85	329.85
09/09/2016	LOT BUREAU DM	1092.56	.00	.00	.00	218.51	218.51
22/09/2017	pc optiplex 7050 pos	1061.40	.00	.00	.00	259.54	259.54
22/09/2017	pc optiplex 7050 pos	1061.40	.00	.00	.00	259.54	259.54
15/01/2018	PC PORT + IMP EL	1293.44	.00	.00	.00	431.10	431.10
14/02/2018	TRAVAUX PLACARD	5520.00	.00	.00	.00	552.00	552.00
19/02/2018	TRAVAUX EL GIGN	4637.94	.00	.00	.00	463.79	463.79
23/03/2018	MOBILIER EL GIGN	9000.19	.00	.00	.00	1800.04	1800.04
14/02/2019	IMPRIMANTE HP 55	551.99	.00	.00	.00	183.98	183.98
11/07/2019	IMPRIMANTE HP 55	550.80	.00	.00	.00	183.58	183.58
10/10/2019	PORT DELL INSP15	1109.00	.00	.00	.00	369.63	369.63
08/01/2020	DACIA DOCKER	14325.76	.00	.00	14325.76	3511.80	3511.80
06/03/2020	PC 26 FA OPTIPLEX	1135.20	.00	.00	1135.20	310.05	310.05
06/03/2020	PC POST27 VS 5070	1135.20	.00	.00	1135.20	310.05	310.05
09/09/2020	CLASSEUR METAL	378.60	.00	.00	378.60	22.72	22.72
09/09/2020	ARMOIRE METAL 20	579.98	.00	.00	579.98	34.80	34.80
27/11/2020	PC PORT 28 DM LA	2083.20	.00	.00	2083.20	55.93	55.93
27/11/2020	PC PORT 31P CL LA	1484.40	.00	.00	1484.40	39.85	39.85
27/11/2020	PC PORT 32P VS LA	1484.40	.00	.00	1484.40	39.85	39.85
27/11/2020	PC PORT 30P BE LA	1484.40	.00	.00	1484.40	39.85	39.85
27/11/2020	PC PORT 29P NB LA	1484.40	.00	.00	1484.40	39.85	39.85
10/12/2020	synology nas tour	887.86	.00	.00	887.86	13.15	13.15
Total					26 463	compris VNC)	11 871

Le financement des immobilisations a été réparti selon les différentes sources de financement utilisées pour réaliser les acquisitions. Les immobilisations sont financées par la Générosité du public en dehors des emprunts et des subventions d'investissements.

Les dotations se rapportant à ces immobilisations sont neutralisées à hauteur de la quote-part de la générosité du public les ayant financées.

4.7.3 Principes d'affectation par emplois des ressources liées à la générosité du public

La méthode retenue est la détermination dans un premier temps des emplois financés par des ressources autres que celles collectées auprès du public, répartis selon la comptabilité analytique, il s'agit des rubriques du CROD (autres fonds privés, subventions, et autres concours publics, et autres produits).

L'ensemble des autres fonds privés, subventions et autres produits, sera imputé en priorité sur les actions réalisées directement, puis sur les versements à d'autres organismes.

Par déduction, les ressources collectées auprès du Public financent l'ensemble des emplois qui n'a pas été financé par les autres ressources.

4.7.4 Ressources reportées liées à la générosité du public en début d'exercice

Commissariat aux comptes
@ 7 CENTER - Immeuble Atlas - Bât. G
33000 MONTPELLIER
Tél: 04 37 15 69 35 axiomeaudit@axiomeassociés.fr
SIRET: 332 056 13 100170 - APE: 6920Z

Le conseil d'administration du 18 décembre 2020 a validé le stock d'ouverture de la générosité du public au 01/01/2020, selon le calcul ci-dessous.

Ce stock de ne correspond pas à l'ancien stock de votre CER T7 de 2019 ; il correspond au besoin de fonds de roulement.

Il est repris en stock de départ du nouveau format du CER de la façon suivante :

Le montant des fonds associatifs (3 533 220) auquel il convient de rajouter l'emprunt net (0), auquel il convient de retirer les immobilisations nettes (157 068), afin d'obtenir le stock de générosité du public au 01/01/2020 (3 376 152).

5. AUTRES INFORMATIONS DE L'ANNEXE

5.1 INFORMATIONS RELATIVES AUX OPÉRATIONS ET ENGAGEMENTS HORS BILAN

5.1.1 Engagements financiers reçus : Legs et donations à réaliser

Ne concerne pas le Comité 34.

5.2 AUTRES INFORMATIONS

5.2.1 Informations relatives aux bénévoles

La situation sanitaire exceptionnelle n'a pas permis l'organisation de manifestations, comme habituellement.

Ce fait se traduit par une importante baisse du nombre d'heures pour l'année.

AXIOME AUDIT
Audit
Commissariat aux comptes
@ 7 CENTER - Immeuble Allia - Bât. G
521 rue Desjardins - 34000 MONTPELLIER
Tél: 04 57 15 60 35 axiome@axiomeaudit.fr
SIRET 332 836 741 00075 - APE 6920Z

Rubriques	Nombre de personnes	Nombre d'heures de bénévolat dans l'année	Equivalent plein-temps des heures de bénévolat (1)	Valorisation en Euros (2)
Administrateurs élus Ne sont pas comptés les Administrateurs "membres de droit"; Ne sont pas prises en compte les heures d'activité liées aux charges réglementaires, soit la participation aux CA et à l'AG, les signatures d'actes, etc....	21	4159	2,53	63341,57
Bénévoles "administratifs" Il s'agit des bénévoles exerçant leur activité (saisies sur sysmarlig, comptabilité, courrier, téléphone, reçus fiscaux etc....) au siège du Comité. Cela inclut les activités d'administrateurs agissant en dehors de leurs charges normales.	1	700	0,43	10 661,00
Bénévoles de terrain Y compris les administrateurs agissant en dehors de leurs charges normales Aide aux malades et proches (dans les hôpitaux, à domicile, etc.... réunions... Organisation de manifestations Communication, démarches auprès des médias Ventes au profit du CD Collecte de matériels (cartouches, téléphones...) Quête sur la voie publique ou à domicile Démarches auprès des notaires, des entreprises... Autres.	500	13918	8,46	211 971
Total	522	18 777	11,42	285 974

(1) A calculer à partir du nombre d'heures annuelles, sur la base de 35 heures hebdomadaires durant 11 mois (nombre d'heures/1645 heures)

(2) Calculé sur la base d'un SMIC et demi taux horaire=15,23 € (nbre heure équivalent temps plein x 15,23 €), ou renseigné par le calcul de GABES

AXIOME AUDIT
Audit
Commissariat aux comptes
7 CENTER - Immeuble Alpha - Bat G
521 rue Georges Méliès - 34070 MONTPELLIER
Tél: 04 67 15 43 13 - axiomeaudit@axiomeassociés.fr
SIRET: 832 044 131 80076 - APE: 6920Z

5.2.2 Informations relatives au personnel salarié

L'effectif moyen salarié de l'association pendant l'exercice par catégorie, se décompose ainsi :

Rubriques	Nombre de personnes	Nombre d'heures DADS	Equivalent plein-temps(1)
Personnel salarié	7	9 813	5,39
Personnel mis à disposition CES et/ou autres....			
Total	7	9 813	5,39

(1) = nombre d'heures DADS/1820 heures

5.2.3 Frais remboursés aux administrateurs dans l'exercice

Rubriques	Nature	Montant
6251 - Voyages et déplacements	Frais de transport et hébergement	0
6257 - Réceptions	Restauration	0
...	...	
...	...	
...	...	
Total		0

Note de frais, ainsi que les factures d'hôtel, de train, d'avion réglées directement par le comité

5.2.4 Certification du nombre d'adhérents

Le nombre de membres du Comité Départemental à jour de leur cotisation s'élève à 11 103 membres.

La cotisation des adhérents s'élève à 8 euros depuis l'assemblée générale de la Fédération du 29 Juin 2001.

AGENCE AUDIT
AGENCE
Commissaire aux comptes
@ 7 08 17 57 - Immeuble Villa - Bât. G
621 rue de la République - 93100 Montreuil
Tél : 01 47 12 12 12 - Fax : 01 47 12 12 12
Site : www.audit-agence.com

AIGUES-MORTES • ALÈS • ARLES • AVIGNON • BÉZIERS • CASTELNAU-LE-LEZ • FRONTIGNAN • JACOU • LA GRANDE MOTTE
LE GRAU DU ROI • MÈZE • MONTPELLIER • NARBONNE • NÎMES • PERPIGNAN • TARASCON • THUIR



AXIOME AUDIT

@7center • Immeuble l'@ltis • Bat G
521, rue Georges Méliès • 34000 Montpellier
Tél. : 04 67 15 89 35 • Fax : 04 67 15 89 51

681, chemin du Mas de la Bedosse • 30100 Alès

51, rue Louis Delaunay • BP 10640 • 66050 Perpignan Cedex

Tél. : 04 68 52 99 99 • Fax : 04 68 52 99 98

www.axiomeassociés.fr

Membre indépendant



DIFFERENCE

